

# GRAND CONSEIL

Question Simon Bischof et Xavier Ganioz

2014-CE-295

Distribution des envois par La Poste

DEE

11.12.2014

---

La Poste Suisse SA débute la mise en œuvre de son projet de ne plus livrer le courrier dans des lieux dits « isolés »; ceci pour une question de productivité. Elle prévoit, à terme, de renoncer à desservir les agglomérations de moins de cinq bâtiments à l'hectare. Ce qui ne présage rien de bon pour bon nombre de zones périphériques du canton de Fribourg également. Pour ce faire, elle attend qu'un changement de locataire ou de propriétaire se produise. Ainsi, elle règle au cas par cas le retrait des boîtes aux lettres de la tournée de ses factrices et facteurs.

Avec cette attitude, La Poste réduit également le nombre d'emplois dans le secteur de la distribution.

Depuis des décennies, le service public est malmené. Après notamment les offices de poste, c'est désormais dans le domaine des lettres et des colis qu'un démantèlement a lieu.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. A quel stade sont aujourd'hui les discussions entre le canton et la Poste au sujet de la distribution du courrier, en particulier dans les régions périphériques ?
2. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il entreprendre pour que les intérêts des communes et de la population du canton soient respectés ?

(Sig.) Simon Bischof et Xavier Ganioz, députés  
et 12 cosignataires